

## Cessation de la **carte de crédit Compte personnel Bureau en Gros** et du programme de financement au PDV entre Desjardins et Bureau en Gros.

### Contexte

---

Desjardins et Bureau en Gros ont décidé de mettre fin à leur partenariat concernant l'émission de cartes de crédit Compte personnel Bureau en Gros et l'offre de financement en magasin, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020. Les clients de Bureau en Gros pourront effectuer des achats et des transactions de financement Accord D sur leur carte de crédit Compte personnel Bureau en Gros jusqu'au 31 octobre 2020. Au Québec, les membres de Desjardins peuvent continuer à effectuer un achat en bénéficiant du financement Accord D sur leur carte de crédit Visa ou MC émise par Desjardins jusqu'au 31 octobre 2020. Aucun changement n'a été apporté aux cartes Compte affaires, Compte commercial et Compte Privilège pour le moment. Les cartes de crédit Compte affaires, Compte commercial et Compte Privilège de Bureau en Gros seront toujours actives et acceptées chez Bureau en Gros après le 1<sup>er</sup> novembre 2020.

### FAQ des clients

---

#### **Puis-je continuer à utiliser ma carte de crédit Compte personnel Bureau en Gros?**

Oui. Vous pouvez continuer à utiliser votre carte pour accéder au financement en magasin jusqu'au 31 octobre.

#### **Qu'arrive-t-il au solde de ma carte?**

Vous ne serez pas tenu de payer votre solde en entier après le 1<sup>er</sup> novembre. Vous êtes responsable du paiement de votre solde conformément aux modalités énoncées dans votre accord du titulaire de carte (fournissez un lien vers l'endroit où le client peut le trouver). Si vous avez un solde sur un plan de financement, comme 12 mois sans intérêt, aucun paiement, vous bénéficierez tout de même des avantages définis dans ces modalités. Vous êtes toujours responsable du paiement du solde.

#### **Vais-je continuer à obtenir des renseignements de Desjardins?**

Oui. Desjardins continuera de vous envoyer des relevés et des renseignements importants concernant votre compte.

#### **Que dois-je faire avec ma carte de crédit de crédit Compte personnel Staples/Bureau en Gros?**

Vous ne pouvez plus utiliser votre carte de crédit chez Bureau en Gros après le 1<sup>er</sup> novembre 2020, vous pouvez donc détruire votre plastique et le jeter en toute sécurité. Veuillez noter que la conservation de la carte peut faciliter le remboursement de la marchandise en magasin si nécessaire.

#### **J'ai également une carte de crédit Compte affaires Bureau en Gros. Y a-t-il des changements concernant cette carte?**

Pas actuellement. Vous pouvez continuer à utiliser votre carte de Compte affaires Bureau en Gros en magasin et en ligne.

#### **J'ai une question au sujet de ma carte de crédit Compte personnel Bureau en Gros émise par Desjardins.**

#### **À qui dois-je m'adresser?**

Veillez appeler Desjardins au numéro qui figure au dos de votre carte ou sur votre relevé mensuel.